

monde, mais aussi de la possibilité qu'il avait maintenant de faire peser, plus positivement et plus efficacement qu'avant, son influence sur les conseils des nations. Bien entendu, l'après-guerre, qui avait vu naître l'âge atomique, devenait un champ plus dangereux, où aucune nation, ni même aucun citoyen sérieux ne pouvaient se permettre d'ignorer les litiges susceptibles de diviser les peuples du monde.

Au début de 1947, peu après avoir été nommé secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Louis St-Laurent donnait à l'Université de Toronto une conférence où il définissait les principes servant de base à la politique étrangère du Canada. Comme le précisait alors M. St-Laurent, pour être vraiment efficace, une politique internationale doit se fonder sur les principes généraux qui ont été éprouvés dans la vie de la nation et qui ont reçu l'appui de forts groupes de la population.

Voici les principes dégagés par M. St-Laurent:

1. L'unité nationale
2. La liberté politique
3. Le respect du droit dans les affaires nationales et internationales
4. Les valeurs de la civilisation chrétienne
5. L'acceptation de la responsabilité internationale en harmonie avec notre conception du rôle que nous devons jouer dans les affaires mondiales.

Vingt ans se sont écoulés, mais je crois que les principes énumérés par M. St-Laurent seraient encore accueillis très favorablement comme critères de l'orientation de notre politique étrangère. Toutefois, je pense qu'il peut y avoir lieu de leur donner une certaine extension, si l'on veut qu'ils traduisent les réalités du monde moderne.

Ainsi, je crois, entre autres choses, que nous devons reconnaître que la sécurité nationale est un élément essentiel sur lequel s'appuie notre politique étrangère. C'est nécessairement la survivance du Canada qui est notre premier objectif.

Au concept de la liberté politique, je crois que nous serions aujourd'hui portés à ajouter celui de la justice sociale, car il est devenu de plus en plus évident que la liberté qui nous tient tant à coeur ne peut vraiment s'épanouir que dans un ordre social caractérisé par une distribution équitable des richesses et offrant chance égale à tous. De pair avec ce principe, citons-en un autre: le progrès économique, tant au Canada que dans le reste du monde.

Nous pourrions peut-être aussi reformuler le dernier principe ou postulat comme étant l'acceptation de la responsabilité internationale, compte tenu de nos propres intérêts et de la possibilité, pour nous, de contribuer à l'édification d'un système international paisible et digne de confiance. Même s'il n'est pas